

2G
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 36 rue Montesquieu, 19100 BRIVE LA GAILLARDE
922 632 211 RCS BRIVE LA GAILLARDE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 25 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 25 novembre,
A 14 heures 30,

Monsieur Guillaume GALLETIER, demeurant 36 Rue Montesquieu, 19100 BRIVE LA GAILLARDE,

Associé unique et président de la société 2G,

A pris les décisions suivantes :

- Mise à jour du caractère unipersonnel de la société sur l'extrait K BIS.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Guillaume GALLETIER, associé unique, constate que la mention du caractère unipersonnel de la société a été omise lors du dépôt des formalités de constitution de la société et ne figure pas sur l'extrait K BIS.

L'associé unique décide en conséquence d'en apporter rectification par l'ajout de la mention « à associé unique » de telle sorte que la société soit mentionnée sur ledit extrait « société par actions simplifiée à associé unique ».

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Guillaume GALLETIER

